



TENDANCE immobilier
AGENCE IMMOBILIÈRE

🏠 72 avenue du Maréchal Juin – 64200 BIARRITZ 📞 05.59.41.29.50 @tendanceimmobilierbiarritz@gmail.com 🌐 www.agence-tendance-immobilier.com

HONORAIRES DE L'AGENCE (T.V.A. INCLUSE)

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Immobilier d'habitation et professionnel

(Appartement, maison, immeuble, parking, terrain, bureaux, locaux professionnels...)

A l'exclusion de : Neuf (VEFA)

PRIX NET VENDEUR	% D'HONORAIRES
Jusqu'à 60.000 €	Forfait de 6000 €
De 60.001 € à 100.000 €	10 %
De 100.001 € à 200.000 €	7 %
De 200.001 € à 500.000 €	6 %
Au-delà 500.001 €	5 %

Immobilier d'habitation

Neuf (VEFA)

Honoraires pour vente d'immeuble en VEFA	5%
Honoraires pour vente d'immeuble dans un lotissement en création	
Honoraires pour vente d'immeuble après mise en copropriété	
Honoraires pour vente d'une opération de marchand de biens	

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge de **L'ACQUEREUR**.

Inter-cabinet : Nos honoraires ne dépasseront pas la valeur de 50% des honoraires de transaction négociés sur le mandat de vente établi entre le mandant (vendeur de l'immeuble) et le mandataire (l'agence immobilière) tiers à notre société et avec lequel nous avons contracté une délégation de mandat de vente. Après concertation, après avoir étudié et discuté des difficultés et/ou facilités de la mission, le mandant et le mandataire conviennent librement de la signature d'un devis adapté à leur souhait. Ce devis tient compte de tous les éléments propres à l'affaire concernée. Il est objectif et plus justement approprié à cette mission et applicable à ce cas. Cet accord sera matérialisé par une mention spéciale dans les conditions particulières du mandat.